



BASTILLE · GARNIER · 3<sup>E</sup> SCÈNE

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

### DECIDE

#### Article 1er

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Christine NEUMEISTER, Directrice des costumes, à effet de signer, dans la limite des budgets notifiés à la Direction des costumes :

#### En dépenses :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 40 000 euros H.T. ;
- Toute certification de service fait dès lors qu'elle n'excède pas le montant de l'engagement juridique initial ;
- Toute demande de paiement anticipé par rapport au délai de paiement en vigueur appliqué aux factures fournisseurs, dans la limite d'un délai minimal de quinze jours ;
- Les attestations de présence du personnel rattaché à la Direction des costumes.

#### En recettes :

- Les recettes d'un montant inférieur à 40 000 euros H.T.

#### A titre gracieux :

- Les prêts de costumes consentis à titre gracieux et dont la valeur des biens prêtés n'excède pas 40 000 € par contrat.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine NEUMEISTER, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1er, à Monsieur Stéphane PELLETIER, Responsable budgétaire, à l'exception des dépenses liées à la régie d'avances de la Direction des costumes.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine NEUMEISTER et de Monsieur Stéphane PELLETIER, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1, à Madame Myriam VALLEE, Régisseuse générale.

### Article 4

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Alexander NEEF

*Original :* Service émetteur DAF  
*Copies :* Secrétariats AC, DG, DRH  
Bénéficiaires de la délégation

<b>Signature des bénéficiaires</b>
Christine NEUMEISTER
Stéphane PELLETIER
Myriam VALLEE